

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 30 juin 2015 à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 27 mai 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): **23**  
Nbre de membres présents sans voix délibératives : **1**

Etaient présents :

- METROPOLE** : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Marc GRIVEL
- ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE
- COLLONGES** : Françoise MAUPAS, François FOULON
- CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
- LISSIEU** : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
- SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS
- SAINT-GERMAIN** :

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE** : Martine PUBLIE

- CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN
- COUZON** : Gérard DARDET,
- LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER
- POLEYMIEUX** : Vincent PEYTEL
- SAINT-DIDIER** : Gérard KECK, Bernard COQUET
- SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Jean-Michel CARON à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Marc GRIVEL.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

**Acquisitions foncières sur la commune de Saint Germain parcelles AI 324 à 327**

Cette acquisition concerne une DIA notifiée par la SAFER sur Saint Germain au Mont d'Or pour les parcelles AI 324-325-326 et 327 (0.50€/ m2) pour une surface de 4534 m2. Ces parcelles se situent secteur la Boissière en zone Ap et sont en nature de prairies en cours d'enrichissement. Dans un environnement à dominante agricole une préemption au prix a été demandée à la SAFER. Le montant de la vente s'élève à 2267 € hors frais notaire et hors frais SAFER, les frais SAFER s'élevant à 1000 € HT. Les crédits sont inscrits au budget 2015 sur la ligne acquisitions foncières par le SMMO.

Le conseil syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à signer les actes et tous documents nécessaires à l'acquisition des parcelles AI 324-325-326 et 327 sur la commune de Saint Germain pour un montant prévisionnel de 2 267 € hors frais notaire et hors frais SAFER. Les crédits sont inscrits au budget 2015 sur la ligne acquisitions foncières par le SMMO.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
Max VINCENT

